



# Règlement de l'étape belge des Olympiades européennes de Statistique 2024-2025

Cette étape est organisée par Statbel, l'Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS), l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) et Statistiek Vlaanderen en collaboration avec Onderwijs Vlaanderen, le Département Economie, Wetenschap en Innovatie (EWI), la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Ministère de la Communauté germanophone.

## Table des matières

|       |   |   |
|-------|---|---|
| 1     | Objectifs .....   | 2 |
| 2     | Conditions de participation.....  | 2 |
| 3     | Inscription (du 14 octobre au décembre 2024).....   | 3 |
| 4     | Épreuves.....   | 3 |
| 4.1   | Première épreuve (du 6 janvier au 27 janvier 2025) .....                                  | 3 |
| 4.1.1 | Contenu de l'épreuve .....  | 3 |
| 4.1.2 | Critères d'évaluation.....  | 4 |
| 4.2   | Deuxième épreuve (du 10 février au 17 mars 2025) .....                                    | 4 |
| 4.2.1 | Contenu de l'épreuve .....  | 4 |
| 4.2.2 | Critères d'évaluation.....  | 5 |
| 4.2.3 | Lauréats .....  | 5 |
| 5     | Prix.....   | 6 |
| 6     | Publication des vidéos .....  | 7 |
| 7     | Calendrier de l'étape belge des Olympiades européennes de Statistique 2024-2025.....      | 7 |
| 8     | Droit de modification.....  | 7 |
| 9     | Acceptation du règlement de l'étape belge des Olympiades européennes de Statistique ..... | 8 |



## 1 Objectifs

Les objectifs généraux des Olympiades européennes de Statistique (ESC) sont les suivants:

1. Promouvoir la curiosité et l'intérêt des élèves pour les statistiques;
2. Encourager les enseignants à utiliser des chiffres officiels (européens, nationaux et régionaux) pour l'apprentissage des statistiques et démontrer la manière dont les connaissances statistiques acquises peuvent être concrètement appliquées. Les ESC sont directement liés aux programmes et aux objectifs d'apprentissage (statistiques, mathématiques,...) ;
3. Montrer aux élèves et enseignants le rôle que jouent les statistiques dans différents aspects de la société;
4. Promouvoir le travail en équipe et la collaboration entre les élèves en atteignant des objectifs communs.

## 2 Conditions de participation

L'étape belge des Olympiades européennes de Statistique (ESC) est ouverte à tous les élèves du 3<sup>e</sup> degré de tous les programmes d'études de toutes les écoles secondaires officiellement reconnues de Belgique. Les écoles européennes officiellement reconnues en Belgique peuvent également participer à l'étape belge des Olympiades européennes de statistique.

Tous les éléments du concours, à l'exception de la publication européenne de la première épreuve, seront disponibles en néerlandais, en français et en allemand. La publication européenne sera disponible en anglais. Les ESC s'adressent aux trois communautés linguistiques de Belgique. Les équipes doivent participer dans la langue de la communauté où leur école est située.

Les élèves participeront en équipe de un à trois membres. Les élèves d'une même équipe doivent faire partie du même établissement. Dans chaque équipe, un enseignant joue le rôle de coach. L'enseignant supervise les activités de l'équipe mais ne participe pas lui-même aux épreuves.

Il n'y a pas de limite au nombre de participants ou au nombre d'équipes d'un même établissement scolaire ou au nombre d'équipes qu'un même enseignant peut avoir sous sa supervision. Les enseignants et les élèves peuvent provenir de tous les domaines d'études.

Les élèves ne peuvent être membres que d'une seule équipe.



### 3 Inscription (du 14 octobre au décembre 2024)

Les enseignants qui souhaitent participer aux Olympiades avec leurs élèves doivent inscrire leur(s) équipe(s) en ligne sur le site web spécialement prévu à cet effet, à savoir: [www.olympiadesstatistique.be](http://www.olympiadesstatistique.be). Les inscriptions sont ouvertes du 14 octobre au 16 décembre 2024.

L'inscription à l'étape nationale ne pourra être effective que si toutes les informations demandées dans le formulaire sont fournies et que l'enseignant a reçu un e-mail de confirmation. Pour toute question concernant l'inscription, vous pouvez envoyer un e-mail à l'adresse [statolympiade@economie.fgov.be](mailto:statolympiade@economie.fgov.be).

### 4 Épreuves

L'étape belge des Olympiades 2024-2025 consiste en deux épreuves organisées par voie numérique. Le contenu exact ainsi que le déroulement des différentes épreuves seront communiqués aux participants avant le début des différentes épreuves.

#### 4.1 Première épreuve (du 6 janvier au 27 janvier 2025)

##### 4.1.1 Contenu de l'épreuve

La première épreuve se déroulera via une plateforme web et contiendra trois questionnaires à choix multiples. Pour chaque question, quatre réponses seront proposées, mais une seule sera correcte.

La première épreuve testera les compétences suivantes:

1. **Connaissances de base:** L'épreuve consiste à répondre à 10 questions portant sur la compréhension de concepts statistiques, l'interprétation de graphiques, des calculs basiques de probabilités, etc.
2. **Compétences d'analyse:** Cette épreuve teste les capacités d'analyse des élèves en 10 questions. Pour répondre à ces questions, les élèves devront rechercher des données dans des statistiques officielles.
3. **Interprétation d'une publication statistique:** L'épreuve consiste à répondre à 10 questions en lien avec une publication statistique.



### 4.1.2 Critères d'évaluation

Chacune des trois parties de la première épreuve sera évaluée comme suit:

1. une réponse correcte apporte 1 point;
2. une réponse incorrecte déduit 0,33 point;
3. une absence de réponse n'apporte aucun point.

Le score maximum pour chacune des trois parties est de 10 points. Les résultats de la première épreuve sont obtenus en calculant la moyenne arithmétique, arrondie à la deuxième décimale, des scores obtenus à chacun des trois tests. Ce résultat est ensuite multiplié par 10, de sorte que le score final est de 100 points maximum.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure certaines questions du calcul des notes, de manière à ce que ces questions exclues n'affectent pas la moyenne arithmétique. Cette exclusion peut intervenir pour différentes raisons, comme la découverte d'une erreur dans une question ou lorsque celle-ci n'est pas représentative d'une performance individuelle. Toute décision sera communiquée aux équipes participantes.

Toutes les équipes obtiennent leur résultat, ainsi que le résultat moyen pour toutes les équipes ensemble. **Les résultats seront communiqués le lundi 3 février 2025.** Tous les élèves ayant obtenu plus de 60% seront sélectionnés pour la deuxième épreuve. Ces équipes sélectionnées doivent confirmer leur participation à la deuxième épreuve avant le vendredi 7 février 2025. Des instructions spécifiques seront données lors de la communication des résultats.

Les résultats des trois tests composant la première épreuve seront calculés automatiquement.

## 4.2 Deuxième épreuve (du 10 février au 17 mars 2025)

### 4.2.1 Contenu de l'épreuve

Lors de la deuxième épreuve, les équipes doivent préparer une vidéo d'une durée maximale de 2 minutes dans laquelle elles présentent un sujet à déterminer à l'aide des statistiques officielles. Ce sujet est le même pour toutes les équipes. Le sujet de la vidéo de cette édition sera communiqué ultérieurement.

La vidéo doit être en français, néerlandais, allemand ou anglais. La langue dans laquelle la vidéo est réalisée n'influence pas le classement des vidéos. Il est fortement conseillé aux équipes de choisir la langue qui leur convient le mieux.



Cependant, afin d'assurer l'accessibilité et de permettre la compréhension des vidéos par tous, celles-ci devront être sous-titrées en anglais. Si du texte, des graphiques ou tout autre support écrit apparaissent dans ces vidéos, ceux-ci devront également être rédigés en anglais.

A côté de la vidéo, les élèves doivent également soumettre un document d'accompagnement en anglais au format PDF. Ce document, qui ne doit pas dépasser 2000 mots ou 4 pages, explique le processus de création de la vidéo. Il inclut des informations sur les utilisateurs cibles, les techniques employées (et les raisons de leur choix), le processus de prise de décision, ainsi que les sources des données statistiques utilisées. Les équipes doivent également inclure des références aux sources des données et autres éléments (musique, images, etc.) dans le pdf.

Les vidéos de la deuxième épreuve doivent être conformes au règlement européen. De plus amples informations sur l'étape européenne et le contenu de l'épreuve sont disponibles dans le règlement européen et seront également communiquées au début de l'épreuve.

#### 4.2.2 Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation de la vidéo sont les suivants:

1. la créativité de la vidéo;
2. le caractère convaincant et compréhensible du message en fonction du concept / de la question posée;
3. l'utilisation correcte de statistiques officielles pertinentes pour soutenir le message;
4. l'efficacité de la vidéo à faire passer son message;
5. la concordance entre le document pdf et la vidéo;
6. des références aux données, sources et autres matériels (musique, images, etc.) utilisés à la fin de la vidéo et dans le document pdf.

#### 4.2.3 Lauréats

Les vainqueurs de l'étape belge des Olympiades européennes de Statistique 2024-2025 sont désignés au terme d'un processus d'évaluation en plusieurs phases.

### 1. Première phase d'évaluation

Lors de la première phase d'évaluation, un processus de validation et de pré-sélection est mis en place pour toutes les vidéos reçues. Les vidéos sont analysées par les collaborateurs de Statbel, l'Iweps, l'IBSA et Statistiek Vlaanderen. Ils examinent les vidéos, les statistiques qui y sont mentionnées et le document d'accompagnement.



Les résultats de cette première phase d'évaluation seront communiqués par e-mail le 1<sup>er</sup> avril 2025. Par ailleurs, les équipes sélectionnées seront annoncées sur le site web <https://www.olympiadesstatistique.be/> et via d'autres canaux de communication. Parmi les vidéos sélectionnées lors de la première phase d'évaluation, l'IWEPS, l'IBSA et Statistiek Vlaanderen choisiront chacun une équipe qui, selon eux, pourrait être spécialement mise en valeur.

## 2. Prix du public

Un prix du public permettra au grand public de voter pour les vidéos sélectionnées lors de la première phase d'évaluation. Toutes les vidéos seront rassemblées sur la [chaîne YouTube des Olympiades de Statistique](#). Les gens pourront voter une seule fois pour leur vidéo préférée.

Le public nommera un top 3.

## 3. Jury national

Le jury national est composé d'experts de Statbel, de l'IWEPS, de l'IBSA et de Statistiek Vlaanderen, ainsi que de spécialistes en visualisation des données, en communication, etc. La composition du jury sera annoncée ultérieurement.

Le jury évaluera les vidéos et désignera un top 3.

## 4. Étape européenne des Olympiades de Statistique (ESC)

Les meilleures équipes sélectionnées par le jury national et par le public seront proposées et inscrites par Statbel à l'étape européenne.

Si le public choisit la même vidéo que le jury national, l'équipe classée en deuxième position par le jury national sera sélectionnée pour l'étape européenne.

## 5 Prix

Les trois meilleures équipes sélectionnées pour le prix du jury national ou le prix du public et les équipes sélectionnées par l'IWEPS, l'IBSA et Statistiek Vlaanderen seront invitées à une cérémonie de remise des prix le 24 avril 2025 à Bruxelles. Chaque élève d'une équipe lauréate recevra un chèque-cadeau et une médaille.

L'enseignant qui encadre l'équipe recevra également un chèque-cadeau. Si deux équipes accompagnées d'un même enseignant sont lauréates, ce dernier ne recevra qu'un seul prix.



Par ailleurs, les équipes lauréates seront ensuite annoncées sur le site web <https://www.olympiadesstatistique.be> et via d'autres canaux de communication.

## 6 Publication des vidéos

Toutes les vidéos envoyées peuvent être publiées sur les sites web et les réseaux sociaux des Olympiades de Statistique, de Statbel, de l'IWEPS, de l'IBSA et de Statistiek Vlaanderen et éventuellement sur les sites web de leurs partenaires. Y seront précisés les noms des équipes ainsi que leur établissement scolaire. Les participants acceptent ces règles et autorisent la publication de leur vidéo. Les vidéos de chaque équipe participant aux Olympiades seront conservées par Statbel, l'IWEPS, l'IBSA et Statistiek Vlaanderen.

## 7 Calendrier de l'étape belge des Olympiades européennes de Statistique 2024-2025

- Inscription: du 14 octobre au 16 décembre 2024 minuit
- Première épreuve: du 6 janvier au 27 janvier 2025 minuit
- Communication des résultats de la première épreuve: 3 février 2025
- Date limite de confirmation de la participation à la deuxième épreuve: 7 février 2025
- Deuxième épreuve: du 10 février au 17 mars 2025 minuit
- Validation et pré-sélection: du 18 mars au 28 mars 2025
- Communication des résultats de la validation et de la pré-sélection: 1 avril 2025
- Prix du public: du 2 au 17 avril 2025
- Délibération du jury: 22 avril 2025
- Remise des prix et communication des équipes lauréates: 24 avril 2025

## 8 Droit de modification

Statbel, l'IWEPS, l'IBSA et Statistiek Vlaanderen ainsi que leurs partenaires se réservent le droit de modifier le règlement de l'étape belge des Olympiades européennes de Statistique, y compris les dates indiquées dans le calendrier, voire d'annuler l'épreuve si nécessaire. Ces modifications seront annoncées sur le site web <https://www.olympiadesstatistique.be>.



## 9 Acceptation du règlement de l'étape belge des Olympiades européennes de Statistique

La participation à l'étape belge des Olympiades européennes de Statistique suppose l'acceptation de l'ensemble des règles susmentionnées par les équipes participantes et leur enseignant superviseur.